

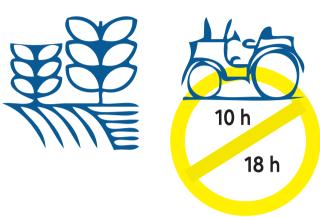
NIVEAU ALERTE

Restriction des usages

PRINCIPALES MESURES DE RESTRICTION EN EAU



entre 10 h et 18 h pour les espaces verts accessibles au public et les potagers < à 250 M²



Interdiction horaire

entre 10 h et 18 h sauf goutte à goutte et micro-aspersion

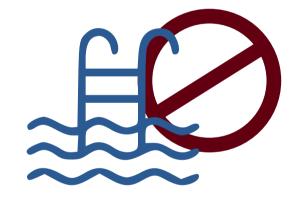




Interdiction

de laver les véhicules chez les particuliers, y compris les bateaux possible en mode éco pour les portiques





Interdiction

de remplir les piscines à usage privé La mise à niveau est autorisée



et les surfaces imperméabilisées

Consulter le détail des mesures de restriction

sur le site

vigieau.gouv.fr

et sur

gard.gouv.fr



d'un arrêté spécifique